

DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

La présence du DEMANDEUR est OBLIGATOIRE

DÉPÔT DES DOSSIERS SUR RDV : <https://troovrdv.com/mairie-de-canteleu/rendez-vous>

Deux attestations d'accueil maximum par RDV

L'attestation d'accueil est un document rempli et signé par toute personne résidant en France et qui **souhaite accueillir un ressortissant étranger pour une période égale ou inférieure à 90 jours**.

Une demande par adulte avec son conjoint (lien du mariage) et leurs enfants mineurs. Pour les enfants majeurs - ou tout autre adulte, même voyageant ensemble - il conviendra de faire une demande séparément.

Le coût de la demande d'attestation d'accueil est de **30 €** (payable en timbre fiscal à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne sur le site <http://timbres.impots.gouv.fr>), que la demande d'attestation soit acceptée ou refusée.

En cas d'accord, elle sera délivrée dans un délai d'une semaine après dépôt du dossier.

PIÈCES A FOURNIR CONCERNANT L'HÉBERGEANT (OBLIGATOIRE)

Téléphone :

1) JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (en original)

→ Une facture de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité, téléphone, loyer, ...)

Important : des visites à domicile pourront être faites sur place par des agents du Service Social

→ Si **propriétaire** : le titre de propriété OU l'acte de vente OU la déclaration de taxe foncière

→ Si **locataire** : le contrat de location

2) JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (en original)

• Si **nationalité française** :

→ Carte Nationale d'Identité en cours de validité OU Passeport en cours de validité

• Si **nationalité étrangère** :

→ Titre de Séjour OU Carte de Séjour temporaire OU Carte de résident (*)

→ Carte de Séjour de Ressortissant de la CEE ou EEE

→ Certificat de résidence pour les algériens

→ Carte diplomatique délivrée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

→ Récépissé de demande de renouvellement des Titres de séjour précités

(*) Les titres de séjour doivent avoir une date de validité supérieure à la date de retour de l'invité(e).

3) JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES (en original)

→ Les 3 derniers bulletins de salaire OU Attestation CAF OU Indemnités Journalières OU Pension retraite ou KBIS et dernier bilan en cas de commerçant.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR CONCERNANT L'HÉBERGÉ

→ Nom, prénom, date et lieu de naissance

→ Adresse exacte au pays

→ Numéro de Passeport et validité du titre

→ Nationalité

→ Dates précises du séjour (90 jours au maximum)

Une assurance médicale au profit de la personne hébergée, d'une couverture minimum de 30 000€, **est obligatoire**. Elle doit être souscrite SOIT par le demandeur SOIT par la personne hébergée (demande à faire par elle-même dans son pays).